

# Option Finance

www.optionfinance.fr

N°1600 - Lundi 29 mars 2021 - ISSN / 0989/1900 - 11€

## FINTECH La France accélère



Dans ce numéro,  
le « Grand Débat  
Impact Investing »

**ASSET MANAGEMENT**  
Les institutionnels  
sereins face  
à la sortie de crise

**ASSURANCE-CRÉDIT**  
Comment faire face  
à la baisse  
des encours garantis



Par Fanny Nguyen,  
associée locale et cogérante  
du bureau de Shanghai,  
LPA-CGR avocats

# La fin des privilèges fiscaux pour les étrangers en Chine ?

## Une tentative de rééquilibrage

**Les expatriés s'interrogent sur leur statut face au paradoxe chinois de nationalisme et de maintien des investissements étrangers. Quelles seront leurs conditions d'expatriation ? L'uniformisation fiscale des sociétés chinoises et étrangères demeure une équité d'apparence, les provinces et municipalités restant créatives pour attirer du personnel qualifié étranger, tout en encourageant le retour de 90% de leurs étudiants hautement formés à l'étranger. Analyse de ces paradoxes.**

### 1. 1978-2008 : ouverture de la Chine aux investissements étrangers

Deux ans après le décès du président Mao Zedong et la fin de la Révolution culturelle, Deng Xiaoping mettait en œuvre une politique d'ouverture de la Chine. C'était en 1978 et la troisième session du 11<sup>e</sup> congrès du Parti communiste introduisait alors un certain nombre de mesures pour promouvoir le développement de la Chine et favoriser les investissements étrangers localement. Les sociétés étrangères venant implanter des usines pouvaient alors bénéficier d'une réduction de 50 % de leur impôt sur les sociétés, des exemptions d'impôt étaient accordées aux bureaux de représentation de sociétés étrangères, il y avait une volonté ferme du gouvernement chinois d'ouvrir la Chine aux capitaux étrangers.

En 1994 et en 1997, des circulaires fiscales (« Caishui (1994) n° 20 » et « Guoshuifa (1997) n° 54 ») allaient dans le sens également de ce congrès et permettaient aux sociétés implantées en Chine d'exempter de l'impôt sur le revenu plusieurs avantages accordés aux employés étrangers. C'était une mesure supplémentaire pour favoriser un développement des capitaux étrangers en Chine.

Les entreprises étrangères offraient alors à leurs expatriés ou détachés des packages avec rémunération annuelle fixe et variable brute et un lot d'avantages de type prise en charge du loyer, école des enfants, billets d'avion, etc. A l'époque, la Chine était un marché complexe avec un environnement juridique et fiscal en cours d'élaboration. Il était donc nécessaire pour les entreprises étrangères d'envoyer sur place des cadres seniors pour asseoir la culture du groupe et définir les actions stratégiques dans une dynamique de marché grandissant et porteur d'opportunités.

La Chine voyait en la promotion de ces investissements étrangers et au travers du personnel étranger, l'opportunité d'internationaliser ses entreprises locales, de bénéficier d'un apport de savoir-faire et de technologie, de coopérer avec des sociétés étrangères, de professionnaliser certains secteurs encore émergents. Quant aux sociétés étrangères investisseurs, elles se voyaient bénéficier d'un contexte juridique et fiscal certes flou mais très favorable à leurs implantations. Cette Chine était perçue comme une terre d'opportunités, un relais de croissance. L'immaturation du marché et le manque d'expertise et de compétences locales dans beaucoup de secteurs d'activité, justifiaient

le déploiement d'experts étrangers.  
C'était un win-win deal.

## 2. De 2008 à nos jours, la nouvelle Chine : nationalisme chinois, patriotisme économique, protectionnisme

Le 1<sup>er</sup> janvier 2008 marque une étape importante. La Chine met à pied d'égalité entreprises chinoises et sociétés étrangères en publiant un régime fiscal réformé avec un taux d'impôt commun sur les sociétés à 25 %. Les avantages des entreprises étrangères tombent pour laisser place à un système d'imposition liée à l'activité de la société plus qu'à son identité étrangère.

Il y a là une volonté de s'affranchir d'une dépendance grandissante aux investissements extérieurs et de protéger, sous couvert de sécurité économique nationale, les fleurons de l'industrie locale. La Chine souhaite passer d'une économie de surplus d'exportation à une dynamisation de la croissance interne. Pour preuve, les nombrables subventions accordées seulement aux entreprises nationales publiques ou privées malgré les remontrances de l'OMC.

Les investissements directs sous forme d'entreprises à capitaux mixtes ou uniquement étrangers ainsi que la technique d'investissement du BOT (build, operate and transfer) qui ont participé à la croissance économique de la Chine sont graduellement remplacés par un patriotisme économique et un repli sur soi. La politique du « Grand Firewall » consistant à bloquer les entreprises de communication, de social media, et moteurs de recherche a facilité la création de grands groupes mondiaux concurrençant Google, Amazon ou Facebook. Un équilibre différent s'organise.

Aujourd'hui, la Chine veut devenir la première puissance économique mondiale et pour y arriver, elle devra accroître ses réserves en RMB, continuer d'émettre des valeurs mobilières sur les marchés internationaux, développer sa place financière. La Chine met tout en œuvre pour que sa monnaie devienne un jour librement convertible. Cela passe entre autres par un traitement dit équitable et donc unifié de la fiscalité entre les étrangers et les nationaux. Un petit pas vers des grands objectifs. Lors de son discours en octobre 2017, le président Xi Jinping affirmait que rien ne saurait porter atteinte aux intérêts de la Chine. C'est une stratégie commerciale, de défense d'intérêt économique, de protectionnisme et d'indépendance technologique qui sert de figure de proue à son développement.

## 3. 2022 : une mise à égalité fiscale pour tous

L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de la loi fiscale de 2018 rentre dans cette logique. C'est cette fois au tour des employés étrangers de perdre leurs privilèges : les avantages en nature tels que le loyer ou les frais de scolarité ne seront plus exonérés mais imposables sur le revenu personnel à partir de cette date. On tendrait vers un système de façade plus égalitaire entre sociétés et employés mais en pratique, les sociétés chinoises conserveraient des méthodes d'optimisation fiscales dont les sociétés étrangères ne pourraient bénéficier dans un contexte qui leur demande une conduite sans reproche.

Exemples de déductibilité		
Déductibilité	Montant déductible (d'après la circulaire fiscale 41)	Coût moyen réel
Education	Env. 125 euros/contribuable/mois pour un enfant d'au moins 3 ans	Entre 15 000 euros et 35 000 euros/enfant/an en école internationale
Loyer	Env. 190 euros/contribuable/mois pour un appartement dans une métropole (ex. Beijing, Shanghai, Guangzhou, etc.)	Entre 2 500 euros et 9 000 euros/mois pour un appartement en centre-ville pour une famille

Bien que ces mesures aient un impact financier significatif, il est probable que l'application de ces mesures fiscales n'ait qu'un effet limité sur le choix des groupes internationaux à envoyer du personnel étranger dans leurs filiales chinoises. Ils négocieront désormais avec leurs détachés ou expatriés des packages sur une base de rémunération globale nette (au lieu du brut auparavant) ou s'appuieront sur les clauses d'égalisation fiscale pour continuer à envoyer leur personnel en Chine. Il n'en sera pas de même pour les PME qui, elles, risquent de ne pas pouvoir toutes s'offrir de la main-d'œuvre étrangère qualifiée et opéreront de plus en plus pour une « managérialisation » locale de leurs filiales. Cet élan s'accroît d'autant que désormais la Chine voit arriver le retour progressif de ces étudiants chinois qui sont partis étudier à l'étranger et qui reviennent au pays forts de leur éducation internationale et de leur savoir. D'après le ministère de l'Education chinois, en 2019, plus de 580 000 étudiants sont revenus en Chine. Tous les ans ce chiffre croît d'environ 10 %. Entre 1978 et 2019, près de 86 % des étudiants chinois partis étudier à l'étranger sont revenus en Chine.

Conscientes de cette situation, les zones de développement locales, désireuses de poursuivre une coopération avec les sociétés étrangères en vue d'un développement international de leur région, font pression sur les autorités locales pour offrir des conditions favorables aux investisseurs étrangers. S'en suit alors une compétition des zones géographiques. Neuf villes de la Great Bay Area (Guangzhou, Shenzhen, Zhuhai, Foshan, Huizhou, Dongguan, Zhongshan, Jiangmen, Zhaoqing) proposent jusqu'en 2023 un taux d'imposition plafonné à 15 % (le taux maximum étant fixé à 45 % aujourd'hui) pour le personnel dit hautement qualifié.

A titre d'exemple, jusqu'au 31 décembre 2024 et sous certaines conditions, Hainan, île touristique du sud de la Chine, octroie aux sociétés étrangères un remboursement de l'impôt du personnel hautement qualifié si celui-ci est supérieur à 15 %. Certaines localités de Shanghai et de Beijing sont aussi en cours de réflexion sur la mise en place de subventions à fin 2021.

L'impact de cette réforme fiscale aura aussi des conséquences sur le désir des expatriés de s'installer en Chine. De plus, dans un contexte de difficultés de déplacement à cause de la Covid, d'une augmentation du coût de la vie, de la montée d'un patriotisme important et d'une localisation du marché, il sera de plus en plus difficile pour les entreprises étrangères d'attirer du personnel étranger qualifié et de mettre en place une expatriation en Chine regroupant la famille.

Néanmoins, n'oublions pas que la politique fiscale d'un pays n'est qu'un élément parmi d'autres dans un ensemble complexe et en perpétuel mouvement. ■